

LE RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BESANCON COMMUNIQUE

Le registre d'inscription **aux épreuves d'admission** du **certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique** (CAFFA) pour la session 2019, est **ouvert du mercredi 23 mai au vendredi 22 juin 2018 inclus.**

Textes de références :

- Décret n°2015-885 du 20 juillet 2015,
- Arrêté du 20 juillet 2015, portant organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique.
- Circulaire DGESCO n°2015-110 du 21 juillet 2015 publiée au B.O. n° 30 du 23 juillet 2015

NATURE DE L'EXAMEN :

Cet examen se déroule sur 2 ans.

La première année, le candidat s'inscrit, se prépare et passe l'épreuve d'admissibilité. Les candidats admissibles entrent dans un parcours de formation en vue de préparer les deux épreuves d'admission qu'ils passent l'année suivante (ou dans les 4 ans qui suivent l'admissibilité).

L'épreuve d'admissibilité (1^{ère} année) consiste en un entretien de 45 mn (15 mn d'exposé et 30 mn d'entretien) avec le jury et s'appuyant sur un dossier fourni par le candidat dont un rapport d'activité de 5 pages maximum hors annexes et les rapports d'évaluation administrative et pédagogique.

Deux épreuves d'admission (2^{ème} année) : une épreuve de pratique professionnelle et une soutenance de mémoire

1. **L'épreuve de pratique professionnelle** : consiste **au choix** du candidat, soit en une analyse de séance d'enseignement, soit en l'animation d'une action de formation professionnelle pédagogique et éducative.

2. **Soutenance de mémoire professionnel** de 20 à 30 pages hors annexes qui consiste en un travail de réflexion personnelle portant sur une problématique d'accompagnement ou de formation. (durée 45 minutes dont 30 minutes d'entretien).

NOTA BENE : les candidats admissibles lors d'une précédente session, conserveront le bénéfice de l'admissibilité pour 2 sessions supplémentaires (consécutives ou non) dans la limite de 4 ans. De même, les candidats déjà titulaires d'un CAFFA seront dispensés d'épreuves d'admissibilité pour l'obtention d'un CAFFA dans un autre champ disciplinaire.

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Sont concernés par ce registre d'inscription **aux épreuves d'admission**, les candidats déclarés admissibles lors d'une session antérieure ou dispensés de l'épreuve d'admissibilité conformément à l'article 6 du décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015.

DATES ET MODALITES D'INSCRIPTION :

Le registre d'inscription à l'**admission** de l'examen du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique pour la session 2019, est **ouvert à partir du mercredi 23 mai au vendredi 22 juin 2018 minuit (cachet de la poste faisant foi).**

Les Imprimés d'inscription et de choix de l'épreuve pratique sont à télécharger sur le site académique à l'adresse ci-après :

<http://www.ac-besancon.fr/spip.php?article6151>

Ces dossiers, dûment complétés, doivent être adressés par voie postale avant le vendredi 22 juin 2018 minuit (cachet de la poste faisant foi) au RECTORAT bureau DEC1, 10 rue de la Convention – 25030 BESANCON cedex pour ce qui concerne l'inscription aux épreuves d'admission.

Les candidats ont jusqu'au 30 novembre 2018 pour formuler leur choix de l'épreuve de pratique professionnelle.

Date prévisible pour le dépôt du mémoire pour l'épreuve d'admission est fixé au 12 février 2019. Les modalités d'envoi ainsi que les dates des épreuves feront l'objet d'une publication ultérieure sur le site internet de l'académie dès que le calendrier d'organisation de cet examen sera arrêté.